

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/063

Objet : Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

Séance du mercredi 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la
séance : 27
Excusés
représentés : 7
Absent : 1

¹ Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

² Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6

³ A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier

⁴ A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier

⁵ A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli

⁶ A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené

⁷ A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani⁶, Sofiane Seridji⁴, Véronique Gauthier², Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi⁵, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas⁷, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni¹, José Peres³, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Nouredine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapo à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mierceca pour le reste de la séance, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
13 mars 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/063

Objet : Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire interministérielle n°NOR/IOCB101577C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 février 2024,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation dans le cadre du vote du Budget primitif 2024 du rapport, annexé à la présente délibération, concernant la politique d'endettement de la Ville de Ris-Orangis.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 18 MARS 2024

Publié le : 18 MARS 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024/063 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 2024

Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

A la suite de la crise financière qui a révélé les risques financiers auxquels étaient confrontées certaines collectivités territoriales du fait de la souscription des emprunts, une circulaire du Ministère de l'intérieur et du Budget en date du 25 juin 2010 a notamment préconisé qu'il soit rendu compte annuellement auprès du Conseil municipal des emprunts souscrits, au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal au Maire.

Afin de rendre compte à l'assemblée délibérante de la politique conduite dans le cadre de la délégation de compétence, il est présenté un bilan détaillé de son action passée et l'évolution envisagée dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le Conseil municipal.

1. Bilan de l'année écoulée

Durant l'exercice 2023, dans le cadre du budget, a été souscrit après mise en concurrence, quatre prêts à hauteur de 4 900 000 € (quatre millions neuf cent mille euros) auprès de la Banque Postale, la Caisse d'épargne et de la Banque des Territoires (CDC) qui ont fait les meilleures offres. Les caractéristiques techniques de ces conventions sont les suivantes :

❖ Convention auprès de la Banque Postale :

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/09/2043 ;

Tranche obligatoire sur index Euribor préfixé jusqu'au 01/09/2043 :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 € ;

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 16/06/2023 et le 04/08/2023 avec versement automatique le 04/08/2023.

2024/

Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement :

- 1 seul versement pour le montant total de la tranche
Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS ;
- Taux d'intérêt Annuel : taux fixe de 4,00% ;
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1^{er} du mois ;
- Mode d'amortissement : constant.

Conditions de remboursement :

- Remboursement anticipé : autorise à la date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû ;
- Préavis : 50 jours calendaires ;
- Indemnité : actuarielle.

Commission :

- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds.

Dispositions générales :

- Taux effectif global : 4,01% l'an ;
Soit un taux de période : 1,003% pour une durée de période de 3 mois.

❖ Convention auprès de la Caisse d'épargne :

Objet du contrat de prêt : Financement des investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 € ;
- Prêt Livret A – AM constant ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans.

Phase et type d'échéance :

Préfinancement :

- Taux d'intérêt : 3,60% ;
- Nature du Taux : révisable ;
- Durée : 12 mois ;

2024/

Echéance hors assurance et accessoires :

- Périodicité / jour : mensuelle / 10 ;
- Nombre : 12 ;
- Montant en € : intérêts calculés selon les variations du taux d'intérêt et des modalités de recouvrement des intérêts définies au contrat.

Amortissement : constant.

- Taux d'intérêt : 3,60% ;
- Nature du Taux : révisable ;
- Durée : 240 mois.

Echéance hors assurance et accessoires :

- Périodicité / jour : trimestrielle / 10 ;
 - Nombre : 80 ;
 - Montant en euro : pendant cette période le taux d'intérêt est révisable ;
- Les échéances sont déterminées en fonction des variations du taux d'intérêt, conformément aux conditions mentionnées au contrat.
- Durée totale : (hors préfinancement) : 240 mois.
 - Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.
-
- Taux Effectif Global – TEG : 3,66% ;
 - Durée de période : Trimestrielle ;
 - Taux de période : 0,92% ;
 - Durée de période : Trimestrielle.

Frais de dossier : 1 000 euros.

Modalités de remboursement : recouvrement par débit d'office.

Modalités de paiement des frais : à la date du premier versement des fonds.

Modalités de recouvrement des intérêts :

- Période de préfinancement : intérêts recouverts mensuellement.
- Période d'amortissement : intérêts recouverts trimestriellement.
- Versement des fonds : versement par crédit d'office.

Versement en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 90 jours, à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne.

2024/

- Option de passage irréversible en taux fixe : possible à la date anniversaire du point de départ du prêt, moyennant le respect d'un préavis.

Taux applicable : taux fixe issu du barème en vigueur de la Caisse d'Epargne, de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes. Base de calcul des intérêts au taux fixe 30/360.

- Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) :
 - En taux fixe : indemnité actuarielle, moyennant un préavis de 20 jours ouvrés précédant la date d'échéance choisie.
 - En taux révisable : indemnité de 3% du montant remboursé par anticipation, moyennant un préavis de 20 jours ouvrés précédant la date d'échéance choisie.

❖ Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Gymnase A. Camus, situé Rue du Clos à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmBRE »
- Montant du contrat de prêt : 1 300 000,00 €.
- Commission d'instruction : 780,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.
- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.
- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Equivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

2024/

- Durée : 25 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat

+

0,4 %.

- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

❖ **Convention auprès de la Banque des Territoires (CDC) :**

Objet : Financement de l'opération de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Ferme du Temple, situé Avenue de la Cime à 91130 Ris-Orangis.

Caractéristiques financières du prêt :

- Typologie Glisser : 1A
- Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local (PSPL) « GPI/AmbRE »
- Montant du contrat de prêt : 600 000,00 €
- Commission d'instruction : 360,00 €
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue

de

la phase de mobilisation.

- Durée de la période : Semestrielle.
- Taux de période : 1,69 %
- TEG : 3,38 %.

Phase de préfinancement :

- Durée du préfinancement : 6 mois.
- Index de préfinancement : Livret A.
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0,4 %.
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0,4 %.
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement.

2024/

- Mode de Calcul des intérêts de préfinancement : Equivalent.
- Base de calcul des intérêts de préfinancement : Exact / 365.

Phase d'amortissement :

- Durée : 20 ans.
- Index : Livret A. (« LA »).
- Marge fixe sur index : 0,4 %.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat 0,4 %.
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A.
- Périodicité : Semestrielle.
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux de progression de l'amortissement : 0%.
- Condition de remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40).
- Modalité de révision : SR.

2. Perspectives pour l'année à venir :

Dans le cadre du budget 2024, la prévision d'emprunt nouveau est de l'ordre de 6M€. Il est envisagé de privilégier les prêts à taux fixes ou à taux variables selon le niveau des taux d'intérêts. Les durées d'emprunt se situent entre 15 et 25 ans.

➤ **Profil de l'encours de dette :**

Le remboursement du capital de la dette en 2024 est inscrit à hauteur de 4,6 M€. L'encours de la dette au 31 janvier 2024 est de 32,20M€ contre 33,10M€ en 2023 soit un désendettement de 0,90 M€.

Le remboursement du capital de la dette en 2024 est inscrit à hauteur de 4,66M €. L'encours de la dette au 01 janvier 2024 est de 32,10M € contre 31,42M€ en 2023.

Eléments de synthèse	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Encours de la dette globale	31 427 297 €	32 198 591 €
Taux moyen	* 1.98 %	* 2.84 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans 10 mois	* 12.55 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 3 mois	6,6 ans

*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

**Durée de vie moyenne :

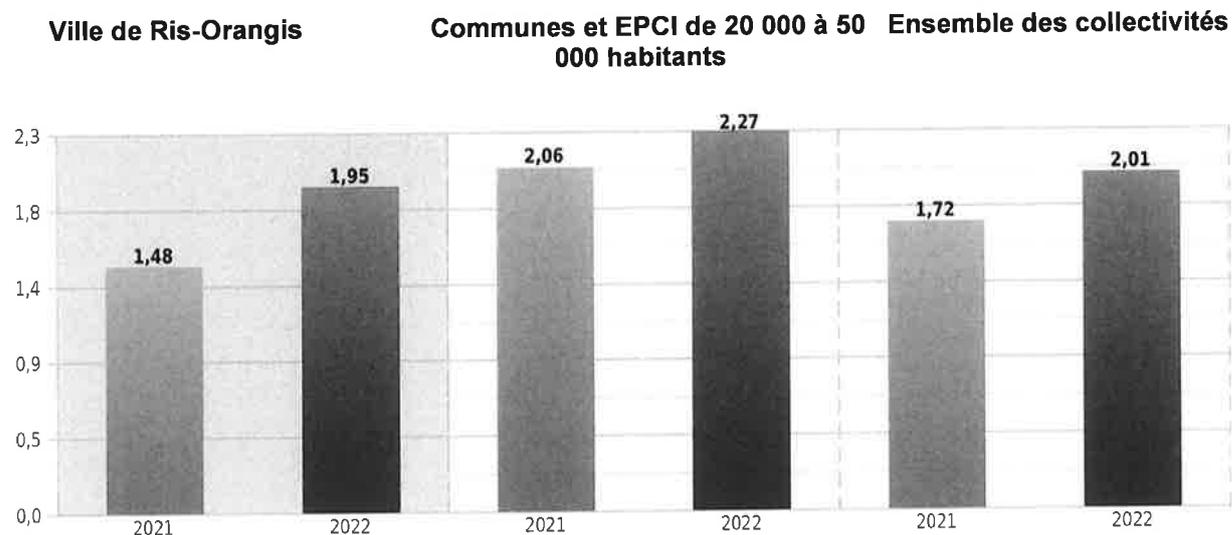
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

2024/

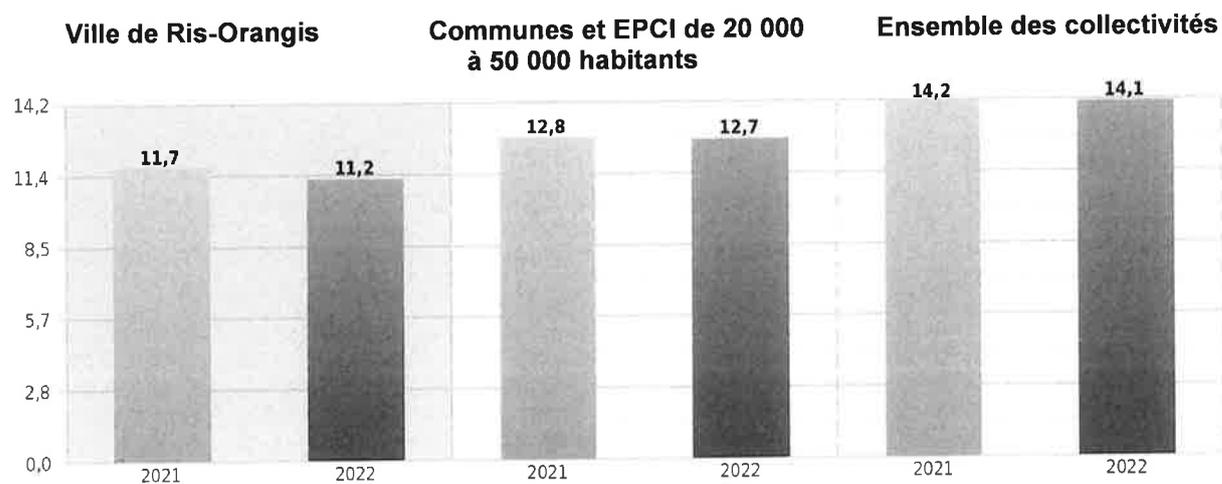
Tous les indicateurs de notre dette sont meilleurs que la moyenne des communes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants).

Le taux moyen de notre dette ressort à **2,84% en 2024**. Ce taux est inférieur de 20% par rapport au taux moyen des collectivités de même strate. **Cela représente une économie de l'ordre de 200K€ sur les intérêts payés chaque année.**

Taux moyen de la dette

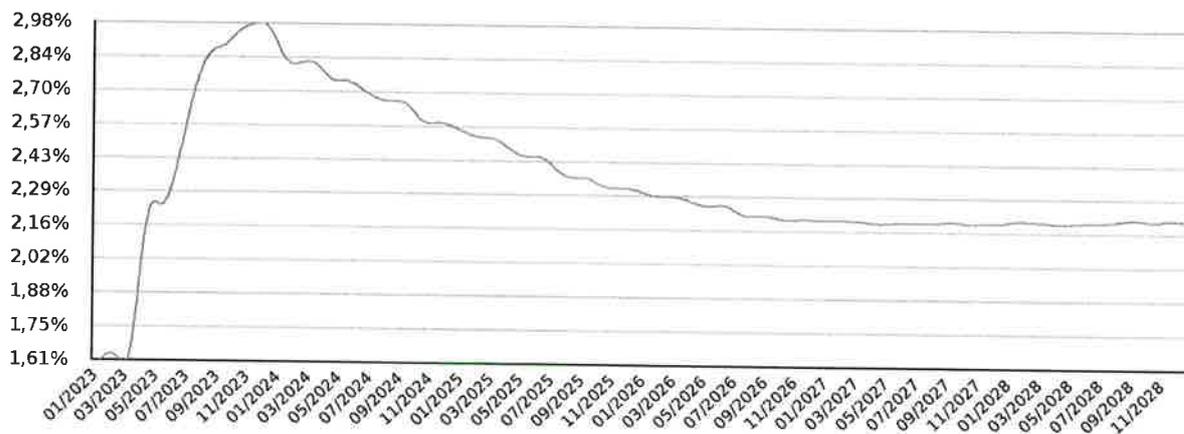


Durée de vie résiduelle (en années)

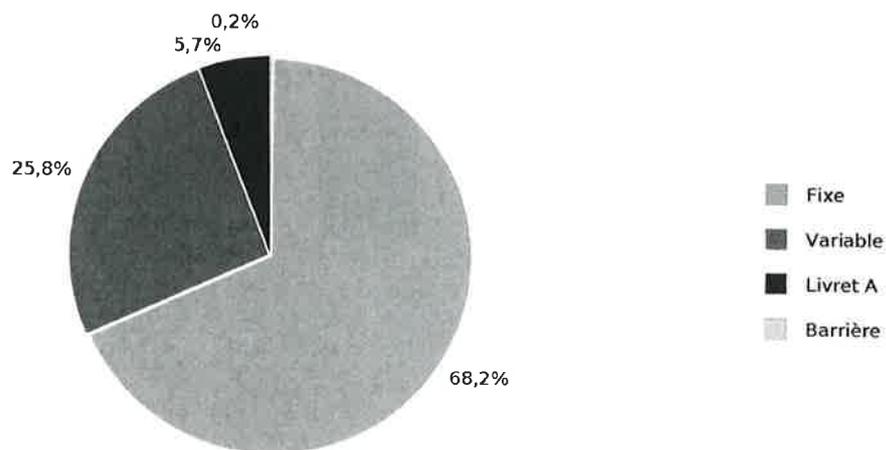


2024/

Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)

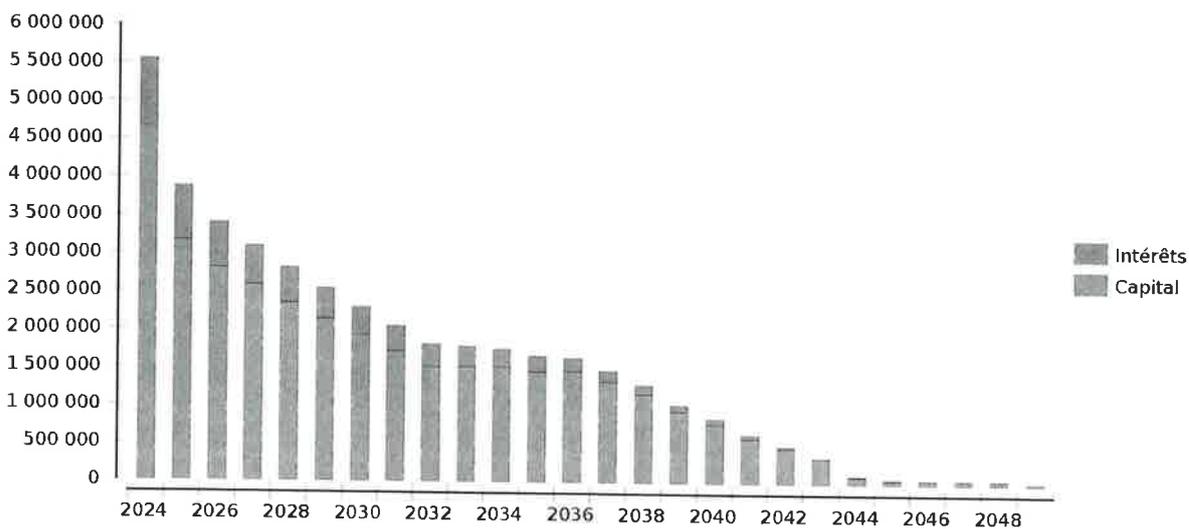


Dettes par type de taux :



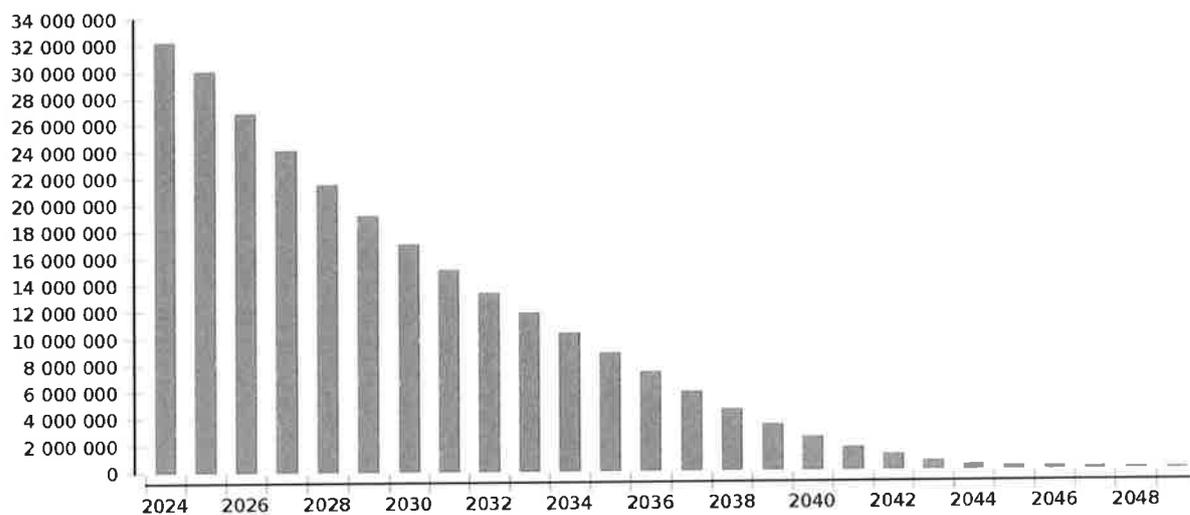
Profil d'extinction

Flux de remboursement



2024/

Évolution du capital restant dû



La ville poursuit sa gestion active de la dette pour impacter le moins possible les charges de fonctionnement. Le poids des charges financières reste néanmoins inférieur à la moyenne des collectivités locales.

2024/